



DÉCISION n° 2026/04/0175

Objet : FLG EVENT

Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la **fête votive de Vauvert**, le samedi 15 août 2026.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture et de l'événementiel
D-2604-002014



Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2026/03/037 en date du 30 mars 2026, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

VU l'arrêté n°2026/03/0742 en date du 25 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nolwenn Grau, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession des droits de représentation avec **FLG EVENT** à l'occasion de la fête de votive, le samedi 15 août 2026 à Vauvert.

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat pour une animation musicale est conclu avec FLG EVENT et la commune de Vauvert à l'occasion de la fête votive, le samedi 15 août 2026.

Article 2 : La dépense d'un montant de **sept mille cent quarante euros (7 140€)** sera imputée au budget annexe des festivités de l'année en cours au chapitre 70, compte 7088, fonction 311, service 0240.

Article 3 : La direction générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 27 AVR. 2026

Pour le maire,
L'adjoint délégué aux festivités



Nolwenn Grau

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....27. AVR. 2026..
- sa notification le.....
- sa publication le.....27. AVR. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du